Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 9 (1900)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 29. September 1900. ✻ № 39. ✻ Bâle, le 29 Septembre 1900.

Erscheint ◆ ◆ Samstags

Abonnement:

Für die Schweiz
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:
7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechendRabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 3 ½ Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

Schweizer Hotel-Revue
Revue Suisse des Hôtels

Paraissant ◆ ◆ le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2. —
6 mois „ 3. —
12 mois „ 5. —

Pour l'Etranger:
3 mois Fr. 3. —
6 mois „ 4. 50
12 mois „ 7. 50
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent 3 ½ Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des *Schweizer Hotelier-Vereins*

9. Jahrgang | 9me Année

Organe et Propriété de la *Société Suisse des Hôteliers*

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel** ✻ **TÉLÉPHONE 2406** ✻ Rédaction et Administration: **Sternengasse No. 21, Bâle.**

Todes-Anzeige.

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiemit die Trauer-Anzeige, dass unser Mitglied

Herr Fridolin Glarner
Bad Stachelberg

im Alter von 74 Jahren gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:
Der Präsident:
J. Tschumi.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Fremdenbetten / Lits de maîtres

Monsieur G. Eckhardt, Directeur du Grand Hôtel des Bains de Gimel (membre personnel).

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Winter über ihren Wohnort wechseln, richten wir hiemit die höfl. Bitte, uns rechtzeitig ihre Abreise anzuzeigen, damit die Aenderungen in der Spedition des Vereinsorgans vorgenommen werden können und der regelmässige Erhalt desselben keinen Unterbruch erleidet. *Die Exped. der „Schweizer Hotel-Revue“.*

MM. les Sociétaires

qui, pendant l'hiver, changent leur domicile, sont priés d'aviser à temps notre bureau de leur départ, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.

Administration de la „Revue Suisse des Hôtels“.

La rupture de contrat et ses conséquences.

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il nous est possible de dire notre dernier mot dans cette affaire, bien que le *Verband* dont l'attitude avait motivé notre intervention, ait prononcé depuis des semaines déjà son véto.

Voici les remarques dont la rédaction du *Verband* fait suivre l'article que nous avons publié dans le nº 28 du 24 juillet:

„Tout d'abord, nous tenons à déclarer que nous condamnons en toutes circonstances la rupture de contrat. La „Revue des Hôtels“ n'est pas sans avoir eu connaissance des mesures prises il y a un an environ par l'administration de notre branche suisse à l'égard des membres de notre société qui se sont rendus coupables de rupture de contrat. Ces mesures mêmes nous dispensent de préciser davantage la position que nous prenons en face de cette question. Nous n'hésitons pas à déclarer même que nous considérons l'exclusion de ces sociétaires comme parfaitement indiquée. On ne pourra donc s'empêcher de reconnaitre que nous nous plaçons à un point de vue purement objectif qui nous parait suffire à justifier les arguments que nous avons avancés pour combattre la „liste noire“.

Pour commencer, nous désirerions préciser les motifs qui amènent ces ruptures de contrat. Ce délit est inconnu dans toute autre profession, à quelque catégorie qu'elle appartienne. L'industrie hôtelière seule le considère comme tel — ce qui prouve d'emblée que cette industrie doit présenter des points faibles qui seuls ont pu donner naissance à cette vilaine rupture de contrat. Ces points faibles sont, en deux mots, le traitement ou mieux l'absence de traitement, et le mode de faire en usage pour donner congé.

Si l'employé d'hôtel recevait, en place de l'assurance de pourboires plus ou moins hypothétiques, un salaire fixe et suffisant, si dès le moment de l'engagement il pouvait se dire avec certitude: je gagnerai tant!, la rupture de contrat ne se produirait plus. Personne en effet, ne songerait à accepter une place quand il sait d'avance qu'elle ne lui suffira pas. De nos jours, au contraire, l'employé d'hôtel est dans l'ignorance la plus absolue du gain auquel il peut s'attendre dans sa position nouvelle. Il est réduit à s'en tenir à des hypothèses, aux assertions du patron (assertions pour lesquelles ce dernier lui-même ne prend aucune responsabilité) et se fie à sa bonne chance. Pour la plupart des employés d'hôtel, l'engagement est pareil à une bulle de savon: les espérances préconçues s'évanouissent au moindre souffle et bien loin de gagner, on y va bien souvent de sa poche. Le sommelier p. ex. qui a accepté une place dans un hôtel sans s'être suffisamment orienté sur la marche de cette maison, se voit informé après coup, par des collègues au courant des choses, du montant des recettes afférentes au poste qu'il se prépare à occuper. Voyant qu'il ne gagnera rien ou beaucoup moins qu'il n'en avait l'habitude, il prend peur — et il peut arriver facilement que ce jeune homme, d'une instruction parfois insuffisante qui l'empêche de se rendre compte de l'importance et du caractère délictueux de sa manière d'agir, se laisse entrainer à rompre son contrat. Il saisit un prétexte quelconque pour se dédire, sans même penser à mal.

On voit comment se produisent ces ruptures de contrat, et sans les excuser, on conçoit néanmoins qu'elles soient la conséquence inévitable d'un système qui n'est pratiqué dans aucune autre profession.

C'est que l'employé d'hôtel est un produit des circonstances dans lesquelles il se trouve. Nous venons de dire que très souvent le jeune homme qui donne son dédit le fait sans même penser à mal. Quoi de plus naturel! N'a-t-il pas été témoin journellement, dans l'exercice de sa profession, de la facilité avec laquelle — — le patron résilie un engagement? Bien souvent il suffit de la plainte d'un client ou d'une méprise insignifiante pour provoquer le congé donné à l'employé, parfois même son renvoi immédiat. Le règlement intérieur est un auxiliaire précieux pour les patrons dans les cas de ce genre, car il est toujours facile d'y trouver un passage, un paragraphe qui justifie le renvoi.

Nous n'accusons personne et nous sommes loin de vouloir donner un croc-en-jambe au règlement intérieur, nous tenions seulement à démontrer *ad oculos* que l'employé d'hôtel est ce que les circonstances le font. C'est d'en haut que doit lui venir la conviction que le terme de „position“ est inséparable de celui de „fixe“; dès lors la rupture de contrat se fera de plus en plus rare, et finira même par disparaitre entièrement.

Pour en revenir à la „liste noire“, nous ferons remarquer que c'est la „Revue des Hôtels“ elle-même qui nous a fourni la preuve de son inutilité. En effet, les apparitions de cette liste ont été jusqu'ici si peu fréquentes qu'il est permis d'en conclure que la rupture de contrat ne se produit que rarement.

A quoi bon alors cette liste? Faut-il, pour quelques brebis galeuses, mettre au pilori la corporation toute entière? Pourquoi cette provocation, qui parait positivement appeler à grands cris des représailles?

La Société suisse des hôteliers ne sait-elle pas qu'il y a des hôteliers qui eux aussi se rendent coupables, dans le même sens, de rupture de contrat? Nous connaissons nombre de cas où l'hôtelier a saisi des prétextes futiles pour résilier un engagement! Que de maitres d'hôtel qui — vu le petit nombre des clients — font venir leur personnel plusieurs semaines après le terme fixé, sans l'indemniser de son chômage involontaire! On voit que la rupture de contrat se produit d'un côté comme de l'autre, seulement les employés — qui sont les plus faibles — ont plus d'humanité et ne publient pas de „liste noire“!!

Prétendra-t-on que le préjudice causé à l'hôtelier par la rupture de contrat d'un employé est plus grand que celui causé à l'employé par le manque de parole du patron?

Nous croyons que le préjudice causé à l'hôtelier — si préjudice il y a — est si minime, si insignifiant, qu'il ne saurait justifier en aucune façon l'institution d'une „liste noire“. En effet, dans la plupart des cas, en présence de la surabondance actuelle de personnel disponible, il sera facile au patron de trouver dans les 24 heures un remplaçant pour l'employé qui lui fait faux bond. Il ne lui en coûtera que 10 cts. pour le port d'une lettre à l'adresse d'un bureau de placement, bien souvent même un appel téléphonique suffit.

Nous avons démontré l'origine de cette rupture de contrat que, nous le répétons, nous condamnons sans restriction; il en résulte tout naturellement que l'institution de la „liste noire“ ne saurait être considérée comme moyen efficace de combattre cet abus. Tout en comprenant l'idée qui a présidé à l'établissement de cette liste, nous ne saurions néanmoins nous en déclarer partisans, car au lieu de convertir quelques réprouvés — ce dont nous doutons fort — on arrivera finalement par ce moyen à troubler définitivement la bonne entente qui existe encore entre la majorité des employés et leur patrons, fait qu'en notre qualité de défenseurs constants de cette bonne entente nous ne pourrions que regretter douloureusement.

C'est donc dans l'intérêt de la bonne cause que nous prions encore une fois la Société suisse des hôteliers de supprimer une institution qui fait beaucoup plus de mal que de bien. Peut-être s'efforcera-t-on de combattre la „rupture de contrat“ en prenant le mal à ses racines que nous venons d'indiquer. Quant à l'emploi de la „liste noire“ pour remédier à un abus aussi enraciné, nous le considérons comme immoral, d'une part parce qu'il est sans effet, d'autre part parce que celui qui est ainsi accusé publiquement se voit privé de tout moyen de défense. La preuve de l'„infaillibilité“ des listes de ce genre n'est pas encore faite.

Nous avons l'espoir que les déclarations que nous venons de faire dans l'intérêt des deux parties en présence seront prises en considération par la Société suisse des hôteliers.“

Tel est l'article du *Verband*. Nous convenons qu'il s'est efforcé de se placer à un point de vue équitable, bien que son argumentation ne soit point exempte de contradictions.

Tout d'abord il condamne, et par principe, la rupture de contrat, en faisant remarquer que la Société de Genève a pris des mesures contre les délinquants et qu'il considère même l'exclusion de sociétaires qui s'en sont rendus coupables comme parfaitement justifiée. Si cette mesure est destinée à être prise au sérieux, quoi de plus utile que notre liste noire qui donne à la Société les noms de ceux qui ont mérité d'être mis à l'index et lui facilite la tâche de séparer l'ivraie du bon grain? Mais voilà, vouloir et mettre à exécution sont choses différentes.

Le *Verband* n'a pas tort quand il signale les motifs des ruptures de contrat; il est positif que l'incertitude du gain y joue un rôle considérable; d'autre part il ne faut pas oublier que l'employé est maître de se faire lui-même sa position, c'est-à-dire que le gain incertain peut être transformé en gain assuré suivant la satisfaction provoquée chez les clients par les services de l'employé.

Le *Verband* dit que nous lui avons fourni nous-mêmes la preuve de l'inutilité de la liste noire, par le fait même que celle-ci ne paraît que très rarement. Pourquoi s'en plaint-on alors? Depuis le Nouvel-An, nous avons publié environ 30 cas, de ceux seulement qui ont entrainé des embarras réels. N'est-ce pas plus que suffisant? Il est absolument ridicule de prétendre qu'il est facile au patron de se procurer un remplaçant dans les 24 heures moyennant une dépense de 10 cts. pour une lettre au placeur. La plupart des ruptures de contrat se produisent immédiatement avant l'ouverture de la saison, et ce sont en règle générale les seules dont il soit fait mention; car si l'employé se dédit quelques semaines avant le terme de son engagement, on se contente de faire le poing dans sa poche et on se console en se disant que, sans doute, la perte n'est pas grande. Les cas dont nous nous occupons tout spécialement ici sont ceux où l'employé envoie son dédit au moment où il devrait venir occuper son poste, ou même après ce moment, ou enfin ne l'envoie pas du tout.

Le *Verband* n'est pas sans savoir combien il est difficile, dès les mois d'avril, de mai et surtout de juin, de trouver encore du personnel capable; si un employé en effet n'a pas pu trouver à se caser avant ce terme, on sera toujours en droit de se demander: pourquoi? D'autre part, nous ne parvenons pas à comprendre en quoi la mise à l'index de quelques individus constituerait une humiliation de la corporation tout entière; nous estimons au contraire que, si la Société de Genève aspire sérieusement à une épuration de ses sociétaires, elle ne saurait que saluer avec empressement l'appui que les patrons lui offrent sous forme de leur liste noire.

Dans le numéro de la semaine dernière du *Verband*, „un ancien employé“ soumet également la liste noire à quelques considérations, mais il commet l'erreur de s'écarter du sujet et de s'aventurer sur un domaine où nous le suivrons pas, parce qu'il est, en Suisse du moins, sans rapport avec la question en litige. Nous ne répondrons à l'auteur de cet article que sur un seul point: en effet, il considère la voie juridique comme la seule admissible quand il s'agit d'obtenir réparation d'une rupture de contrat. C'est parfait en théorie, mais sans valeur aucune dans la pratique. C'est précisément l'absence de moyen juridique, provenant du fait que le coupable ne possède rien, ou n'a pas de domicile fixe, qui a motivé l'institution de la liste noire. C'est, faute de mieux, un acte de ligitime défense. Elle rend de bons services, et il est peu probable qu'elle fasse de sitôt l'objet de nouvelles discussions au sein de la société; l'avis qui régnait à ce sujet lors de la dernière assemblée générale ne permet aucun doute à cet égard. Celui qui prend sa profession au sérieux n'a pas lieu de s'en inquiéter, les autres ne méritent pas mieux.

Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son.

Pour justifier ce proverbe nous laissons, en ce qui concerne la fabrication de la glace de viande, la parole à deux Chefs de cuisine:

„Monsieur le Rédacteur!

Je viens vous demander l'hospitalité de votre journal pour donner aussi quelques renseignements sur la glace de viande.

Etant cuisinier, travaillant toujours dans de bonnes maisons et y restant plusieurs saisons, j'ai fait de la glace de viande et même en assez grande quantité. J'en donne une partie à la maison, admettons le tiers, et le reste nous le partageons, mes camarades et moi. Je ne vois pas dans cette chose un vol, car la glace de viande se fait avec les os, les parures et débris de toutes sortes, dont on ne saurait que faire. Jamais je n'ai entendu dire que de bons morceaux de viande faisaient de la glace; ce ne sont uniquement que les os qui donnent la force nécessaire au jus servant à faire la glace.

Si MM. les Hôteliers renvoyaient de chez eux tous les cuisiniers qui font ou vendent de la glace de viande, les neuf-dixièmes de notre corporation seraient sans travail, et cependant nous pensons être d'honnêtes gens.

Il est heureux, je dois le remarquer, que la plupart de MM. les Hôteliers, des grandes maisons principalement, ont confiance dans leurs chefs et ne regardent pas aux quelques bénéfices qu'ils peuvent tirer de là. Puis, peut-on engager un chef, sous condition de ne faire de la glace de viande seulement que pour la maison? Il ne me semble pas, car dans ce cas, nous n'en perdons pas, ni pour notre patron ni pour nous, et il ne serait pas fait un centime d'économie de plus, puisque la glace de viande ne coûte absolument rien que notre peine pour la faire.

Donc MM. les Hôteliers ont tout intérêt à laisser en état ce qui existe partout et depuis fort longtemps.

En vous remerciant de bien vouloir insérer cette lettre, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'accepter l'assurance de ma considération très distinguée. *E. F.*“

„Dans son n° du 24 Août la *Revue Suisse des Hôtels* reproduit un article d'un maître d'hôtel, faisant appel à l'opinion de ses confrères de la Suisse entière, pour déterminer si le chef de cuisine a le droit ou non de vendre la glace de viande. Il est d'usage dans tous les hôtels en France que le chef de cuisine fabrique pour son compte de la glace de viande tout en employant ce qui lui est nécessaire pour son travail. Certainement en droit strict l'on ne peut disposer d'une marchandise qui ne vous appartient pas sans l'autorisation du propriétaire. Ceci est un fait indiscutable et, n'importe quel tribunal ordinaire le condamnera, sinon comme un vol, au moins comme détournement de marchandise, le chef qui serait poursuivi pour le fait qui nous occupe, mais je doute fort qu'un tribunal de prud'hommes se placerait au même point de vue. Du reste, il faut d'abord discerner l'intention et, en somme n'est pas coupable celui qui ne croit pas mal faire. Car, logiquement pour poursuivre un employé soi-disant infidèle, et lui retenir une partie de ses appointements, il faut prouver qu'il vous a porté un préjudice matériel avec connaissance de cause. Or, lorsqu'un chef de cuisine fabrique de la glace de viande, c'est règle générale avec des débris de *grands jus* ou de fonds de marmite, qui le plus souvent ont subi un second remouillage, et qui ont à peu près donné tous les principes nutritifs. Ce n'est donc que par une ébullition prolongée, et après avoir passé et mis en *réduction* ce bouillon, qu'on arrive à obtenir ordinairement un quart de litre plus ou moins tous les jours; cela doit être ainsi du moins. Je demande quel est le préjudice que ce système peut porter au patron. Eh bien! Dans les grandes cuisines, ce peu de réduction arrive évidemment à chiffrer, et c'est cela qui effarouche certains patrons. Dois-je dire que bien des chefs, peu difficiles sur les moyens, font ramasser dans les assiettes pilons, ailerons de volaille ou autres détritus. On comprend que dans une grande maison ce mode de procéder devient très productif.

Mais là encore, je ne vois pas bien où le patron peut être lezé dans ses intérêts . . . . En somme, quoiqu'en dise le correspondant de la *Revue des Hôtels*, la fabrication de la glace de viande au bénéfice des cuisiniers reste un droit acquis par l'usage, mais pour autant que ce droit se borne à employer de la marchandise inutilisable, et je trouve l'honorable correspondant infiniment magnanime de ne pas avoir non seulement retenu la totalité des appointements de son chef infidèle, mais de le faire carrément *coffrer* pour abus de confiance, s'il a pu prouver que cet indélicat personnage *escamottait* des noix de veau pour en produire de la glace; il l'eût ainsi mis dans l'impossibilité d'aller renouveler ses exploits ailleurs. Cette énergique attitude aurait eu en outre l'avantage de donner un salutaire exemple aux brebis galeuses, dont la corporation culinaire pas plus que les autres ne saurait être exempte . . . .

Le patron en question me fera ici l'honneur de bien vouloir accepter ma désapprobation pour sa demi-mesure. L'on ne doit pas plus épargner un voleur que retenir le salaire d'un ouvrier.

Quant à la question des sirops (?), je ne saurais admettre le droit que peut bien s'arroger un chef de les revendiquer comme lui appartenant. Les sirops troubles, décomposés, peuvent, je crois, toujours être utilisés en les travaillant, et il est du devoir de l'ouvrier consciencieux d'en agir ainsi. Je désapprouve donc d'emblée au chef le droit de les revendiquer comme siens.

Mais si un patron me conteste le droit (et il le peut) ou du moins la faculté de faire de la glace de viande avec des inservables, et je ne saurais trop le répéter, il le peut, il contestera aussi au *plongeur* le droit de vendre des os (qui, entre parenthèse, peuvent lui économiser quelques pelletées de charbon), les graisses écumées sur la plonge, les eaux grasses, les épluchures de légumes, etc.

Dans le même ordre d'idées il est défendu aux garçons d'office ou aux seconds sommeliers de disposer des débris de pain restant sur les assiettes. Il pourra l'empêcher aussi de ramasser les bouts de cigares sous les tables, évidement, tout cela il le peut. „Charbonnier est maître chez lui.“ Mais je suis persuadé que le correspondant-patron ne s'en tient qu'à la glace de viande parce que tout en ne lui coûtant rien, du moins tel que je le comprends, cette industrie rapporte un peu trop à son auteur.

En somme, la glace de viande fabriquée telle que la corporation honnête des cuisiniers le comprend, semble devoir appartenir par droit d'usage aux cuisiniers, car elle ne coûte pas un centime à la maison, et je repète que le patron a plus d'intérêt à empêcher le plongeur de vendre les os. Nos patrons voudront bien m'excuser si j'ai pris la parole pour tacher de mettre les choses à leur place, et je ne crains pas de me faire ici l'écho de la corporation entière des cuisiniers honnêtes, certain d'avoir l'approbation de tous mes collègues qui ont à cœur le maintien de la bonne renommée des cuisiniers en général. J'ai du reste pris l'avis de personnalités culinaires ayant une situation en Suisse et sur le Littoral.

J'ajoute que nous applaudirons des deux mains lorsque nous verrons punir un de nos collègues accusé de trafic déshonnête.

J. Béolor, chef de cuisine,
Hôtel Terminus, Neuchâtel. Rédacteur à l'*Art Culinaire* et au *Progrès Culinaire* à Paris.

Offene Frage.

Sehr geehrter Herr Redakteur!

Ich möchte mir erlauben, ein Thema zur Diskussion zu eröffnen, welches grau gewordenen Kollegen als abgedroschen gelten mag, aber welches ich für der Mühe wert halte, noch einmal zu besprechen und im Prinzip auszuarbeiten, sodass sich für jeden von uns Hoteliers eine Grundlage zur Handhabung bietet, nämlich die Frage: Wie soll sich der Hotelier in Bezug auf Preise für Kutscher und Führer verhalten, welche Fremde in sein Hotel, entweder zum Essen oder zum Wohnen bringen? Diese Frage betrifft hauptsächlich Hoteliers, die an Ausflugspunkten ansässig sind. Angenommen, ein Kutscher bringt 4 Personen, diese bestellen 2 Kaffee simple mit 4 Tassen, Preis ca. 2 Fr.; der Kutcher nimmt ein Mittagessen, $^1/_2$ Liter Wein, möglicherweise auch einen „Schwarzen“ mit Kirsch, macht nach üblichen Preisen ca. Fr. 2. 40. In den meisten Fällen wird dem Kutscher die Konsumation nicht angerechnet, sondern, in der Hoffnung, er werde über kurz oder lang eine bessere Familie bringen, die Sache geschenkt. Oder: Ein Führer bringt einen Herrn, der als Hochtourist diät lebt, eine Tasse Milch trinkt, dazu 3 Eier mit Brot und Butter geniesst, während der Führer zu Nacht speist, gewöhnlich mit $^1/_2$ Liter, hiefür nur wenig und für sein Nachtquartier garnichts zahlen will.

Könnte nicht von Ihrer Seite oder aus dem Kreise der Mitglieder für uns Alle ein Tarif besprochen oder festgesetzt werden, damit man ein für allemal eine Grundlage hätte, an der man festhalten könnte und der einem Jeden von uns, der sein Geschäft richtig betreibt, zur moralischen Pflicht gemacht würde? In unserer Gegend hatten die Kollegen s. Z. einen solchen Tarif, aber bald stand derselbe, trotz Konventionalstrafen, nur mehr auf dem Papier. — —

Ich wäre sehr froh, wenn diese Zeilen dazu führen sollten, Anhaltspunkte zu bekommen, wie dem leidigen Missstande gegenüber Kutschern und Führern abgeholfen werden könnte und hoffe ich, dass unter meinen Kollegen solche sind, welche ihre Erfahrungen in den Dienst dieser guten Sache stellen, indem sie unverhohlen ihrer Meinung öffentlich Ausdruck verleihen. *G. B. A.*

Kleine Chronik.

(Mitteilungen für die Kleine Chronik werden stets mit Dank angegengenommen.)

Arth-Rigi-Bahn. Im Monat August wurden 20,488 Personen befördert (1899: 21,628).

Baden. Die Gesamtzahl der Kurgäste betrug am 25. September 7535.

Engelbergbahn. Im Monat August 1900 wurden 34,515 Personen befördert.

Bergbahn Lauterbrunnen-Mürren. Der Personenverkehr zeigt im August eine Reisendenzahl von 18,000 Personen (1899: 20,628).

Berner Oberland-Bahnen. Der Personenverkehr zeigt im August eine Reisendenzahl von 84,000 Personen (1899: 89,958).

Grindelwald. Die Gemeindeversammlung genehmigte letzter Tage den Bau einer 3 Meter breiten Strasse von der Station Grund zum untern Gletscher.

Lugano. Das Hotel Berna, bisher im Besitze der Firma Zimmerlin & Denner, ist in den Alleinbesitz der Frau F. Denner übergegangen.

Thunersee-Bahn. Der Personenverkehr zeigt im August eine Reisendenzahl von 78,000 Personen (1899: 110,629).

Vitznau-Rigibahn. Der Personenverkehr zeigt im August eine Reisendenzahl von 39,303 Personen (1899: 39,425).

Wengernalp-Bahn. Der Personenverkehr zeigt im August eine Reisendenzahl von 36,300 Personen (1899: 37,494).

Bordighera. Am 25. Sept. trafen hier mehrere Hofbeamte aus London ein, um Vorbereitungen zu treffen für den daselbst geplanten Aufenthalt der Königin Victoria.

Gurnigel. Letzten Samstag, den 15. September, machte die Gurnigelpost ihre letzte Fahrt; nächsten Sommer wird die Gürbethalbahn das eidgenössische Felleisen befördern.

Poschiavo. Das Hotel zum Weissen Kreuz, vormals Badrutt, ist auf dem Wege der Versteigerung an Herrn Mathias Schmid in Pontresina übergegangen.

Davos-Platz. Herr J. P. Wennips, bisheriger Pächter des Hotel Europe, hat in Gemeinschaft mit Herrn Hug, bisher Chef in Dr. Turban's Sanatorium, das benannte Hotel käuflich erworben; dasselbe soll nun gründlich restauriert und dann als Geschäft I. Ranges geführt werden.

Langjährige Dienste. Im Hotel Jungfrau, Eggishorn, zählt der Besitzer, Herr Cathrein, fünf Angestellte mit folgenden Dienstjahren: Alex. Andreggen, Knecht, 27 Jahre; Ant. Clausen, Portier, 21 Jahre; Jos. Albrecht, Bergführer, 25 Jahre; Jos. Eiholzer 16 Jahre und Ed. Müller, Knecht, 15 Jahre.

Das **Schweizerdorf** hat den Grand Prix erhalten. Vom 9. bis 19. September wurde es von 103,125 und von 16. bis 22. September von 104,426 Personen besucht; die Frequenz ist jetzt somit um ca. 25,000 Personen grösser, als in den früheren Wochen.

Waadtländer. Aus einer Mitteilung der waadtländischen Weinbaugenossenschaft geht hervor, dass die Weinernte dieses Jahres im Kanton Waadt sehr reichlich sein wird, ohne dass jedoch die Ergebnisse des Jahres 1833 erreicht würden. Auch die Qualität wird infolge des schönen Septembers eine vorzügliche sein. Die Preise stellen sich wie folgt: Petite Côte und Umgebung von Lausanne 25 Cts, Grande Côte 25 bis 28 Cts. und Lavaux 35 bis 40 Cts.

Vom Klausenpass. Ueber die Spekulation, die sich bereits auch bei diesem Alpenpasse zeigt, berichtet die „Gotthardpost“. Obschon eine massgebende Schätzung des Klausenverkehrs in diesem Jahre der Altdorfer Tellspiele wegen nicht möglich war, hält man doch auch die Zukunft dieser Alpenstrasse für gesichert. Herr Jauch will das Hotel Posthaus in Urigen, das sich gar manchen Abend als zu klein erwiesen hatte, namhaft vergrössern. Von anderer Seite werden Bauplätze auf der Balm begehrt und in Glarus wolle sich eine Gesellschaft zusammenthun, um ein grösseres Fremdenetablissement auf dem Urnerboden zu errichten.

Das Kellnerheim „Friedrich-Franz-Home“ in Cannes, welches unter dem Protektorat der Grossherzogin Anastatia von Mecklenburg-Schwerin und des Grossfürsten Michael von Russland steht, wird am 1. Oktober wieder eröffnet. Dasselbe bietet stellenlosen oder erholungsbedürftigen männlichen Hotelangestellten zum Preise von 3 Franken pro Tag gute Wohnung und Verpflegung (einschl. Wein). Es seien hierauf besonders Solche aufmerksam gemacht, die bereits für später festes Engagement im Süden haben. Soweit es möglich ist, werden auch unentgeltlich Stellen nachgewiesen und vermittelt. Das Haus liegt in einem grossen Garten und gewährt freien Blick auf Meer und Gebirge. Es hat Lesezimmer, Bibliothek, Unterhaltungs-Spiele. Im Garten Croquettspiel und Turngeräte. Gelegenheit französich zu lernen. — Anfragen und Anmeldungen an die Verwaltung erbeten

Bodensee-Gürtelbahn. Die Bahn Lindau-Friedrichshafen wird bis Ueberlingen fortgesetzt; auf der württembergischen Seite ist diese Bahn, die allerdings auf württembergischen Territorium kaum vier Kilometer hat, beinahe fertig, und es bedarf nur noch des Anschlusses von Ueberlingen her; auch in Ueberlingen und gegen Friedrichshafen zu haben die Vorarbeiten und Erdarbeiten zum Teil schon begonnen; es werden die Orte Meersburg, Immenstaad, Hagnau etc. Stationen der neuen Bahn werden, nach deren Fertigstellung die Bodensee-Gürtelbahn vollständig sein wird; sie geht dann von Lindau über Friedrichshafen nach Ueberlingen-Radolfzell-Konstanz-Arbon-Romanshorn-Rorschach-Lautrach-Bregenz-Lindau und wird der vereinigten Dampfschiffahrt auf dem Bodensee ziemlichen Eintrag thun. In zwei Jahren wird die Bahn Friedrichshafen-Ueberlingen eröffnet werden. Wo der Anschluss der württembergischen und badischen Strecke stattfinden wird, steht noch nicht ganz fest.

Petites Nouvelles.

(Des communiqués pour cette rubrique seront toujours reçus avec remerciment.)

Genève. La Société des Hôtels Beau-Séjour et Roseraie à Champel a nommé M. H. Burkard comme Directeur de cet établissement. M. F. Mürsch qui depuis de longues années dirigeait ces hôtels, a l'intention de se retirer des affaires.

Lausanne. Sont descendus dans les hôtels de premier et de second rangs de Lausanne, du 11 au 17 septembre: France 482, Allemagne 360, Suisse 376, Angleterre 331, Amérique 122, Russie 94, Autriche 54, Italie 60, Belgique 31, Pays-Bas 29, Espagne, Danemark, Etats-Balkans, Asie, Afrique, Australie, Grèce 74. — Total: 1993.

Villars s Ollons. On vient de poser le faite du batiment qui sera le Grand Hôtel du Parc, ce nouvel hôtel, construit sous les auspices de Mr. Petter-Genillard, auquel est due pour une grande part, la prospérité de la station de Villars; cet hôtel sera aménagé pour être ouvert l'hiver. — Le nouvel hôtel de la gare que fait construire la Société du chemin de fer Bex-Gryon-Villars sera prêt pour le mois de juin 1901.

Genève. Voici la nationalité et le nombre des personnes qui sont descendues dans les hôtels et pensions de Genève, du 1er au 15 septembre: Suisse 1758, Allemagne 1387, Angleterre 642, Autriche-Hongrie 378, Amérique (Etats-Unis) 8 0, Afrique, Asie 28, Australie 8, Belgique 99, Danemark, Suède, Norvège 41, Espaene et Portugal 267, France 3917, Hollande 101, Italie 595, Russie 609, Turquie, Grèce, Etats des Balkans 121; autres pays 122. Total: 10,903. Total de la quinzaine précédente: 15,402.

Aux nigauds. Il f ut croire qu'il en existe, car Monsieur Degorce, marchand de vin à Ludon-Médoc, est infatigable à envoyer des lettres, toutes du même contenu, aux hôteliers et restaurateurs; en voici la teneur:

Ludon-Médoc, le 23 septembre 1900.

J'ai eu l'avantage de vous écrire il y a quelque temps pour vous faire mes offres de services. Ma lettre est restée sans réponse, je le regrette vivement. Depuis cette époque il est arrivé bien du changement chez nous. Mon beau-père avec qui je vivais en parfait d'accord vient de mourir et comme un malheur ne marche jamais seul, je me vois à la veille d'un procès avec mon beau-frère qui paraît vouloir créer des ennuis pour la succession. Nous devons faire l'inventaire sous peu et je ne voudrais pas y comprendre 2 barriques vin rouge vieux Margaux, année 1897, vin exquis, qui sont ma propriété personnelle. Mon beau-père qui était réputé fin dégusteur les avait mises de côté pour nous; c'est vous dire que c'est un vin réellement supérieur. Nous avons vendu le pareil 160 francs la barrique. Si vous tenez à avoir en cave un vin extra, ayant du bouquet, qui pourra se conserver plus de 20 ans en bouteilles, prenez m'en une barrique si ce n'est les deux, c'est une affaire exceptionnelle, je vous le garantis, car vous ne trouverez jamais un vin semblable chez un négociant, et vu la presse où je suis de m'en débarrasser, je consens pour vous décider à vous le céder à 125 francs la barrique. Paiement à votre convenance. Je vous serais reconnaissant de me répondre le plus tôt possible, craignant de ne pouvoir faire enlever mon vin à temps, et en vous remerciant à l'avance du service que vous me rendrez, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bien respectueuses salutations.

M. Degorce, propriétaire,
à Ludon-Médoc (Gironde).

Briefkasten.

An Mehrere. Um sich der Belästigungen der Verleger des „Wegweiser für Fremde“, Segessenmann & Cie. in Bern zu entledigen, ist es wohl das Einfachste, deren Briefe und Zirkulare entweder nicht zu acceptieren oder sie ungelesen dem Papierkorb zu übergeben; auf jeden Fall aber jedwelche Nachnahme zu refüsieren. Neuerdings rückt benannte Firma mit Abschriften von zwei Anerkennungsschreiben über den Wert ihres Machwerkes an die Oeffentlichkeit. Das eine ist entweder eine Gefälligkeitsrezension des betr. Münchner Blattes, welches *irrtümlicherweise* sagt, dass der „Wegweiser“ unter der Protektion der Verkehrsvereine erscheine, oder es ist die Kopie einer vom Verleger selbst verfassten Empfehlung, eines sogen. Waschzettels; das andere ist wörtlich das von der Verlagsfirma eigenhändig verfasste, gedruckte, und wie in voriger Nummer erwähnt, den Verkehrsbureaux zur Unterschrift eingesandte Attest, unter welchem die Unterschrift des Herrn Amtsnotar P. v. Greyerz in Bern als Beglaubigung steht. Man darf sich darüber wundern, wie ein Notar dazu kommt, ein Attest zu beglauben, welches keine Unterschrift trägt; oder sollte Herr v. Greyerz von der Verlagsfirma mystifiziert worden sein?

Des **Vertragsbruchs** haben sich schuldig gemacht:
Ch. Schaad, Zimmermädchen.
Helene Widmer, Saaltochter von Lengnau.
Joh. Vogt, Portier von Freienwyl.
Joseph Wüest, Hausknecht von Büron.

Theater.

Repertoire vom 30. September bis 7. Oktober 1900.

Stadt-Theater in Basel: Sonntag, nachmittags, *Die Räuber;* abends, *Tannhäuser und der Sängerkrieg auf Wartburg.* Montag, *Die Herren Söhne;* Mittwoch, *Die Tochter des Erasmus.* Donnerstag, *Die Hugenotten.* Freitag, *Der Freischütz.* Sonntag, nachmittags, *Kabale und Liebe;* abends, *Der Bettelstudent.*

Stadt-Theater in Zürich: Sonntag, abends, *Die Hugenotten.* Montag, *Die Fledermaus.* Mittwoch, *Tannhäuser.* Donnerstag, *Die Goldgrube.* Freitag, *Fidelio.* Samstag, *Hasemanns Töchter.* Sonntag, *Die Fledermaus.*

Hiezu als Beilage: **Offertenblatt der „Hôtel-Revue.“**

Verantwortliche Redaktion: Otto Amsler-Aubert.

„Henneberg-Seide“
Nur ächt, wenn direkt von mir bezogen!
schwarz, weiss und farbig von 95 Cts. bis Fr. 23.30 per Meter — zu Roben und Blousen! — Franko ins Haus! — Muster umgehend.
G. Henneberg, Seiden-Fabrikant, Zürich.

AVIS.
Die vom Schweizer Hotelier-Verein eingeführten
Zeugnisformulare und Anstellungsverträge
für Angestellte können von den Vereinsmitgliedern fortwährend gegen Nachnahme bezogen werden beim
Offiziellen Centralbureau in Basel.
Zeugnisformulare: Heft à 50 Blatt . . . . . Fr. 3.50
„ à 100 „ . . . . . „ 6.—
„ à 200 „ . . . . . „ 10.—
Anstellungsverträge (deutsch od. franz.): per 100 „ 2.50

S. GARBARSKY
Chemiserie de 1er ordre
Atelier und Bureau: Bahnhofstrasse 92 Zürich Magazin: Bahnhofstrasse 90
TELEPHON 3702
Spezialität: Feine Herrenhemden nach Mass in bester Ausführung.
Manchetten, Kragen, Unterzeuge, Cravatten etc. in grösster Auswahl.
Kataloge auf Verlangen gratis und franko.

Gesetzlich geschützt. Preis 1 Fr. p. Liter.
Résinoline
ist das beste, billigste und einzige wirklich geruchlose trocknet sofort, harzt und schmiert nicht, verhindert jede Staubbildung und ist im Verbrauche doppelt so ausgiebig als ander: Oele.
Bodenöl,
Man verlange ausdrücklich Résinoline und achte genau auf die demselben eigene, klare, goldbraune Farbe. (Z à 1704 g)
Engros-Alleinvertrieb: C. Blaser, Zürich.
Zu haben in den meisten Droguen- und Spezereihandlungen. 559

STEINMANN-VOLLMER, ZÜRICH

Grosses Lager garantiert reeller ostschweizerischer Landweine

sowie nur echter Marken **Champagner-Weine.**

MONOPOL

von

A. DE LUZE & FILS, BORDEAUX

für die Schweiz, Elsass-Lothringen, Königreich Italien und Riviera.

Die Linerusta

(Patent-Relief-Tapete)

ist die dekorativste Wandbekleidung.
ist kein Papier oder Karton und hat **bleibendes Vollrelief.**
ist absolut **waschbar.**
ist **unverwüstlich** und reisst und schwindet nicht.
ist der beste Schutz für die Wände von Zimmern, Treppenhäusern, Vestibuls, Badestuben etc.
ist der beste Ersatz für Holztäfer und billiger.
Muster und Kataloge sendet franco

J. Bleuler, Tapetenlager, Zürich,
38 Bahnhofstrasse 38.

356

Habana-Haus **Basel**
St. Ludwig i. E.
Zollfreier Versandt

Sehr empfohlene Firma

MAX OETTINGER

Filialen:
ZÜRICH: 90 Bahnhofstrasse
BERN: 7 Christoffelgasse
ZÜRICH: Hôtel Schwert Ecke.

Etablissement de Bains

ayant bonne clientèle dans la Suisse française

à vendre

pr. cause de santé. — Eaux minérales reputées. — 900 ares environ de verger, champs et forêts. — Promenades ombragées. Site agréable et tranquille.

Pour tous renseignements s'adresser au notaire, **L. Rochat** à **Lausanne.** 845

Kellnerheim Friedrich-Franz-Home

CANNES (Südfrankreich).

Wiedereröffnung am 1. Oktober.

Pensionspreis für Hotelangestellte pro Tag 3 Fr. (incl. Wohnung und Wein). — Garten. — Stellenvermittlung. 859

Rolladenfabrik Horgen.

WILH. BAUMANN.

Aeltestes Etablissement dieser Branche in der Schweiz.

Vorzüglich eingerichtet. 385

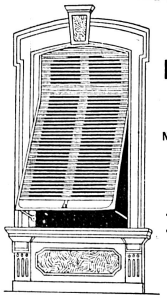

Holzrolladen
aller Systeme. H 403 Z

ROLL-JALOUSIEN
Eidg. Patent Nr. 5103
mit automat. Aufzugsvorrichtung.
Neuester, elegantester u. bester Fenster-Verschluss.

Zug-Jalousien
Jalousieladen
Roll-Schutzwände

Prämirt auf allen bis jetzt beschickten Ausstellungen.
Vertreter gesucht.

GESUCH.

Ein im Hotelfach erfahrenes Ehepaar wünscht per Mitte Januar event. später seine Stellung zu ändern und sucht die

Direktion eines Hotels

im In- oder Ausland zu übernehmen. Beste Referenzen und Zeugnisse. Gefl. Offerten unter Chiffre **H860R** an die Exped.

UN HOTELIER

ayant un établissement d'été de premier ordre,

cherche Gérance ou Direction

pour l'hiver; de préférence dans une maison où plus tard il pourrait entrer comme associé ou la relever.

Adresser les offres à l'administration du journal sous chiffre **H 826 R.**

Kronen-Schinken
Tafel-Schinken
Prager-
Karlsbader-
Westfälische-
Milch- u. Lachs-Schinken

Frankfurter in Dosen
Gothaer-
Mailänder Salami
Charcuterie
Zungen

in bekannter Güte stets frisch zu Engros-Preisen bei

Telegramme: **Delicata Zürich**

Arthur Fischer, Zürich

● Amtliche Fleischschau ● 24 Oberdorfstrasse 24.

COMESTIBLES.

E. CHRISTEN, BALE.

Hotel zu verkaufen.

Ein grosses, nachweisbar rentables, besteingerichtetes

✻ Saison-Kuretablissement ✻

mit berühmten Mineralquellen und Umschwung ist unter den günstigsten Bedingungen zu verkaufen.

Erforderliches Kapital ca. **Fr. 60,000.**

Offerten sub Chiffre **1000 Kurhotel** an die Expedition dieses Blattes. 773

Färberei und chemische Waschanstalt

von

C. A. Geipel, Basel

Filialen in:

GENF	BERN	BIEL
Rue des Allemands 27	Theaterlaube 6	Kanalgasse 10

empfiehlt sein besteingerichtetes Etablissement den tit. Hotels und Pensionen speziell für chem. Reinigung und Färben von Vorhängen, Bettdecken, Möbelstoff, Sammt und Plüsch, Boden- und Tischteppichen, Läufer, Schaffelle etc.

Bei grösseren Aufträgen bedeutend reduzierte Preise.

870 Prompte und sorgfältige Ausführung.

Auf Wunsch werden die Gegenstände über den Winter bis Wiederbeginn der Saison im Etablissement gratis und mit Garantie aufbewahrt.

Zu verkaufen.

Ein komfortabel eingerichtetes und weit bekanntes

Kurhotel mit berühmten Heilquellen.

Klimatischer Höhenkurort ersten Ranges. Vollständig möbliert. Zahlreiche **Spaziergänge. Ausgedehnter Umschwung.** Preis Fr. 170,000 mit Mobiliar. Rendite nachweisbar. 851

Anfragen unter Chiffre **G 4210 Y** an **Haasenstein & Vogler, Luzern.**

CHAMPAGNE

Pommery & Greno, Reims

CARTE BLANCHE | SEC AMERICAIN | EXTRA SEC ANGLAIS

Agent général pour la Suisse, l'Italie, etc., A. A. DELVAUX, NEUILLY-SUR-SEINE.

MAISON FONDÉE EN 1811

BOUVIER FRÈRES

NEUCHÂTEL (SUISSE)

SWISS CHAMPAGNE

DOUX — TRÈS SEC
MI-SEC — BRUT
SEC — ROSÉ

Se trouve dans tous les bons Hôtels suisses.

E. Neuhauser, St Gall, Suisse
Rideaux
en tous genres.
Echantillons sur demande.

THOs LOWE Assoc. San. Inst. & FILS

Ingénieurs Sanitaires

Diplomés de la Ville de Londres

Cannes–Nice–St. Moritz.

Installations faites en Suisse.

Hôtels: Maloja Palace, Kursaal (Maloja). Victoria, Kulm, Du Lac, Hof St. Moritz, Engadinerhof, Privat Hôtel, Belvédère, Steffani, Suisse, Petersburg, Albula (St. Moritz). Waldhaus (Flims). Du Parc et Dépendance (Schuls). Kronenhof et Bellavista, Saratz, Enderlin, Roseg et Dépendance, Weisses Kreuz, Lanquart (Pontresina). Waldhaus (Vulpera), Kurhaus Tarasp (Tarasp). Bernina (Samaden). Bregaglia (Promontogno). Concordia (Zuoz). Hôtel de la Poste, Château Fürstenau, Château Tagstein (Thusis). **Rigi-First (Lucerne).** Kurhaus Lenzerheide (près Chur). 343

Sekretär-Kassier,

tüchtiger, sprachkundiger, mit den besten Referenzen versehen, gegenwärtig Leiter einer feinen Sommerrestauration, sucht auf kommenden Winter passende Stellung, Jahresstellung bevorzugt.

Offerten an die Expedition ds. Bl. unter Chiffre **H 800 R.**

Automatischer Phonograph

für Cafés, Brasserien, Restaurants, Hotels etc.

Die Anziehungskraft ist unwiderstehbar!!!

Sehen Sie diesen Herrn?

Er wird sicher sein 10 Cts. Stück in den Apparat werfen, um denselben zu hören.

Von 100 Personen werden 50 das Gleiche thun.

Dies ist der Grund, weshalb diejenigen, welche sich einen automatischen Phonographen anschaffen, das beste Geschäft machen. H 11114 L 864

Der Apparat bezahlt sich in kurzer Zeit.

Gelegenheits-Apparate zu billigen Preisen bei

A. Tzaut, Place du Flon, Lausanne.

Passier-Maschine **„TRIUMPH"**

Eidg. Patent 17779

Zum Durchpassiren

von

Suppen, Saucen, Früchten etc.

Unentbehrlich

für alle

Hotels, Restaurants, Pensionen etc.

Dauerhaft und praktisch

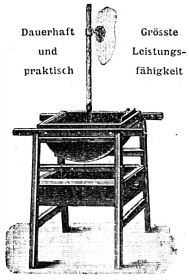

Grösste Leistungsfähigkeit

Man erzielt mit derselben **überraschende Erfolge**

Die Maschine wird mit 4 herausnehmbaren Sieben geliefert

Gebrüder Schwabenland

840 **Ludwigshafen a. Rh.**

Spezialität:

Gediegene Küchen-Einrichtungen

für

Hotels, Restaurants und Cafés.

Oberkellner-Direktor,

Schweizer, 36 Jahre, sehr tüchtig, energisch und in gleicher Stellung thätig, sucht Engagement. Prima Referenzen.

Offerten befördert unter Chiffre **H 855 R** die Expedition d. Bl.

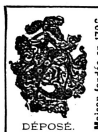

DÉPOSÉ.

Maison fondée en 1796.

Vins fins de Neuchâtel
SAMUEL CHATENAY
374 *Propriétaire à Neuchâtel*
SEPT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT
Expositions universelles, internationales et nationales.
Grand prix collectif Paris 1900.
Marque des hôtels de premier ordre.
Dépôt à Paris: **J. Huber,** 41 rue des Petits Champs.
Dépôt à Londres: **J. & R. Mc Cracken,** 38 Queen Street City EC.

Le succès très légitime de nos charmantes **cartes postales illustrées en phototypie coloriée**, si appréciées et recherchées des étrangers, touristes et collectionneurs, nous engage à recommander très vivement à Messieurs les Hôteliers la

Confection de cartes postales illustrées genre aquarelle

avec vues d'hôtels d'après photographies originales

livrables sur commandes fermes en mai 1901.

(Dernier délai pour la réception des originaux à reproduire: 31 octobre 1900)

Minimum à commander par vue 2000 exemplaires. Prix net frs. 60 le mille. × Echantillon sur demande.

Der berechtigte Erfolg, den unsere **wunderhübschen, in farbigem Lichtdruck illustrierten Postkarten** bei den Fremden, Touristen und Sammlern hervorrufen, veranlasst uns, auch den Herren Hotelbesitzern eine

Anfertigung von illustrierten Postkarten in Aquarellmanier

mit Hotel-Ansichten nach Originalphotographien

aufs wärmste zu empfehlen. Lieferfrist auf feste Bestellung Mai 1901.

(Letzter Eingangstermin der Reproduktionsoriginale: 31. Oktober 1900).

Minimalauflage per Ansicht 2000 Exemplare. Nettopreis Fr. 60 das Tausend. × Muster zu Diensten.

COMPTOIR DE PHOTOTYPIE, NEUCHATEL (Suisse).

Der beste, billige, höchst schnelle und bequeme Reise-Weg

NACH LONDON

geht über **Strassburg-Brüssel-**

Ostende-Dover

Einzige Route welche **drei Schnell-Dienste** täglich führt, welche einen **direkten Schnell-Dienst** mit durchgehenden Wagen **III. Kl.** führt, deren neue Dampfer so **bequem** ausgestattet sind und welche unter **Staatsverwaltung** steht.

Von Basel in 19 Std. nach London.

Fahrpreise Basel-London:

Einfache Fahrt (15 Tage) . I. Kl. Fr. 120.35. II. Kl. Fr. 89.25

Hin- u. Rückfahrt (45 Tage) I. Kl. Fr. 198.— II. Kl. Fr. 147.90

Seefahrt nur 3 Stunden.

Fahrplanbücher und Auskunft erteilt gratis die Kommerzielle Vertretung der Belgischen Staatsbahnen und Postdampfer Kirschgartenstrasse 12, Basel.

Plus de maladies contagieuses

par l'emploi de

l'Ozonateur.

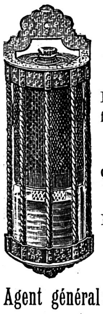

Désinfecteur, antiseptique, purifiant l'air, d'un parfum agréable; il absorbe toute mauvaise odeur.

Indispensable

dans les salles d'écoles, hôpitaux, chambres de malades, Water-Closets, etc.

En usages dans tous les bons hôtels, établissements publics et maisons bourgeoises.

Nombreuses références.

Agent général: Jean Wäffler, 22 Boul[d] Hélvetique, Genève.

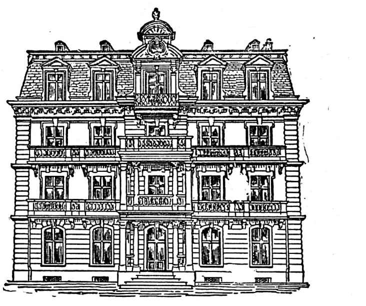

BELLE MAISON A VENDRE.

A vendre, quai des Alpes, une des plus belles maisons de la ville de Neuchâtel, comprenant 4 appartements de 7 grandes chambres confortables avec belle cuisine, garde-manger, réduit, salle de bains, chauffage central indépendant pour chaque appartement, bel escalier, facile et bien éclairé, buanderie, séchoir, chambre de domestique, chambre à serrer, galetas. Grandes caves, eau, gaz, électricité, téléphone. Grands balcons, véranda, jardin; à cinq minutes de la nouvelle Eglise catholique et cinq minutes du Temple du Bas.

Cette maison, solide et élégante, construite avec de la pierre blanche de France, possède tout le confort moderne, et

peut facilement se transformer en Hôtel-Pension.

Belle vue sur le lac et les Alpes. Etablissements d'instruction publique de premier ordre. Climat salubre et agréable.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. A.-N. Brauen, notaire**, Trésor, 5, **Neuchâtel.** H 4234 N 816

Hotel-Direktor

mit tüchtiger Hausfrau verheiratet, sucht Stelle, eventuell auch als Sekretär. Alter 40 Jahre. Spricht und schreibt die vier Hauptsprachen und stehen die besten Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre **H 844 R** an die Expedition dieses Blattes.

Tapezierer-Artikel en gros

Polstermaterialien	Teppichstangen
Rosshaar	Bodenteppiche
Wolle	Tischteppiche
Bettfedern	Jassteppiche
Matratzendrille	Portièren
Möbelstoffe	Vorhang-Cretonnes
Storrensatins	Passementeries
833 Storrendrille	Wachstücher

Messingstangen samt Garnituren

für Vitrages in Hotels und Restaurants.

SCHOOP & Co, ZÜRICH

Usteristrasse 7 beim Lintheschershulhaus.

Versteigerungsanzeige.

Die Erben des Rud. Wettstein bringen am **15. Oktober 1900, nachmittags 2 Uhr**, das altrenomierte

Hotel Wettstein in St. Moritz-Dorf

auf freiwillige öffentliche Gant.

Die Versteigerung findet im Restaurant desselben statt. Dasselbe liegt in bester Lage, enthält 70 Fremdenbetten, grossen Speisesaal, grosse gut frequentierte Restauration, zwei schöne Verkaufsläden, geräumige Keller und grosse Stallungen. Elektrische Beleuchtung und Wasserleitung. Schön und solid möbliert. Alte gesicherte Kundsame ist vorhanden. Antritt sofort.

Am darauf folgenden Tage, von nachmittags 2 Uhr an, werden sodann **25 Wiesenparzellen** dieser Erbmasse auf öffentliche Versteigerung gebracht und dem Meistbietendem zugeschlagen.

Nähere Auskunft erteilt der Beauftragte: **J. Cantieni**, Agentur in **St. Moritz.** O.F. & 31 Ch. 865

Feinste

Bordeaux und Burgunder Weine

J. Calvet & Cie

Bordeaux, Beaune, Jonzac-Cognac.

Monopol für die Schweiz:

Albert Baechler jr., in Kreuzlingen.

Zu verkaufen

wegen Familienverhältnissen ein gut gelegenes rentables

Hotel und Pension

im Berneroberland.

Offerten unter Chiffre **H 869 R** an die Exped. ds. Blattes.

J. A. Haab-Naef Zürich V.

Kellerei-Specialitäten

Jllustr. Preislisten gratis u. franko

499 Zà 1558 g

A VENDRE

pour cause de santé

HOTEL

avec **Brasserie-Restaurant** en pleine exploitation. Affaires assurées. Occasion exceptionnelle. Capital nécessaire Frs. 50,000. (H 10200 L)

Adresser les demandes **Case postale 4087, Lausanne.** 821

(He 2880 O) **Locarno.**

Sofort zu übergeben, weil Besitzer sich zurückziehen will, ein frequentiertes 846 **Café-Brasserie** in schönster Lage. Geringer Uebernahmspreis. Gefl. Offerten an **Abele Mainetti, Muralto (Tessin).**

Ia Walliser

Tafelgoldtrauben

das Kistchen von 5 Kilo Fr. 3.—
868 **franko** He 11258 L
Fanton & Gerth,
St-Leonhard bei Sitten (Wallis).

Zu verkaufen in Lugano

an schönster Lage, nahe dem See, ein sehr schönes, gut gebautes Haus, drei Etagen, Gas- und Wassereinrichtung und grossem, schönem Zier- und Obstgarten.

Würde sich vorzüglich eignen für bessere

Fremdenpension

Frankierte Anfragen an die Exp. ds. Bl. unter Chiffre **H 850 R.**

Neuheit!

Imitierte Seidenstoff-Tapeten

grossartige Wanddekoration,

von wirklichen Seidenstoff kaum zu unterscheiden. Auf Papier und in Stoff zu haben. Die Dessins können in jeder gewünschten Farbe angefertigt werden.

Alleinverkauf in Zürich:

J. Salberg, Fraumünsterstrasse 11

Telephon 1920.

Für die Herren Hotelbesitzer

2305 **Vorzugspreise.** O F 8108

Vertreter

an allen grösseren Plätzen der Schweiz.

(Ho 6752)

MEYERS American PUTZ-CREAM

putzt verblüffend Messing, Kupfer, Nickel etc. 692

Ueberall zu haben.

Generaldépôt: **Loeffler & Co., Basel.**

Hotel-Direktor

tüchtiger Fachmann, verheiratet, sprachkundig, gegenwärtig noch als Direktor in einem der best frequentierten Hotels d. Schweiz thätig, 866

sucht

bis Neujahr anderweitiges Engagement. Ia Referenzen.

Offerten unt. Chiffre **B 11123 L** an **Haasenstein & Vogler, Genf.**

Portofreier **Kaffee-Postversandt** nach auswärts. Bitte Preisliste zu verlangen. **W. Kopfmann, Kaffee-Spezialgeschäft, Basel** (H 3908 Q) 771

Die Weinfirma Th. Binder-Broeg, Zürich I hat den Alleinverkauf des echt amerik. Schnellpfropfziehers **„RAPID"**. – Ersatz u. Reparaturen aller Bestandteile sodass nie ein Rapid unbrauchbar wird

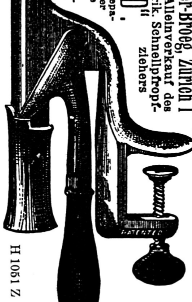

477

H 1051 Z

Ateliers de Constructions mécaniques

ROB. SCHINDLER, LUCERNE

Spécialité d'Ascenseurs et Blanchisseries pour Hôtels.

Machines à laver, Essoreuses syst. américain, Séchoirs, Calandes sécheuses.

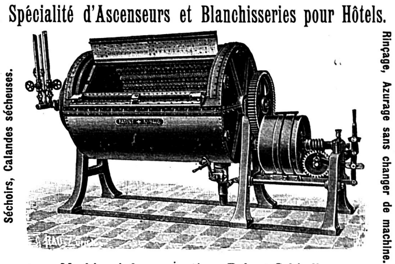

Désinfection, Essangeage, Coulage, Lavage, Rinçage, Azurage sans changer de machine.

Machine à laver, système Robert Schindler.

Installations de Blanchisseries modèles. 1031

Lavage par mouvement de lessif spécial, grand débit, pas d'usure, superbe travail.

Breveté en Suisse, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Belgique, Angleterre, Etats-Unis.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats, hydrauliques et électriques.

Plus de 200 installations en Suisse.

Exposition permanente des appareils à Lucerne.

Références des 1ers hôtels. → TÉLÉPHONE. ← Catalogue et devis gratuits.

Akt.-Ges. Griesser in St. Gallen.

Fasshahnenfabrik und Korkschneiderei.

Wir zeigen hiedurch den geehrten Herren Wirten und Hoteliers an, dass wir in folgenden Schweizerstädten Generaldepots unserer patentierten **Fasshahnen eidg. Pat. 7337** errichtet haben:

Basel	HH. Schneeberger & Co.
Bern	Hrn. C. R. Ziegler 598
Luzern	HH. Meyer, Sibler & Co.
Thun	Hrn. Leopold-Born
Zürich	HH. Ganter & Co., vormals Ganter, Sibler & Co.

Unsere Hahnen sind solid gearbeitet und garantieren wir für jedes Stück. Allfällig fehlerhafte Stücke werden anstandslos umgetauscht.

F. KNUCHEL

vormals Osburg-Stroebele

Rämistrasse 17 × **Zürich** × zur freien Schule

Vollständige Hotels-Einrichtungen

Polster-Möbel

Möbel in allen Holz- und Styl-Arten

Dekorations-Artikel, Waschgarnituren, Wolldecken.

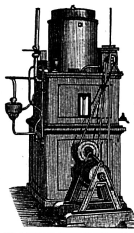

Fr. Mettler, Sohn,

Gasapparatenfabrik Arth.

→ Gegründet 1868. ←

Neueste vielfach verbesserte 786

Gasapparate von 10—1000 Flammen

zum Beleuchten, Löten, Sengen und anderen technischen Zwecken. Bei Anwendung von Gasglühlicht (Auerlicht) mindestens **fünfmal billiger als elektrisches Licht.**

Beste und billigste Gasapparate derzeit für Hotels, Fabriken und Private.

Hunderte von Ia Zeugnissen und Referenzen.

Luftgas! Luftgas!

Gebrüder Burger, Emmishofen (Thurgau)

Spezialgeschäft für Beleuchtungswesen

Luftgas. — Acetylen. — Elektrisches Licht.

Generalvertretung der Amberger Gasmaschinenfabrik.

Prachtvolles, weisses, ruhiges Licht.

Das erzeugte Gas ist nicht explodierbar, hat keine giftigen Stoffe, vollständig russ- und dunstfrei. Der Motor kann in jedem kleinen Raume untergebracht werden, bedarf keiner Wartung, einfachste Bedienung, Vorkenntnisse in keiner Weise nötig.

Preise im Verhältnis zu anderen Lichtquellen:

16	Kerzen elektrisches Glühlicht	pro Stunde	4_{32} Cts.
16	„ Acetylen	„ „	3_{00} „
16	„ Petroleum	„ „	2_{25} „
16	„ Amberger Luftgas	„ „	0_{81} „

mithin kostet die 60kerzige Luftgas-Glühlichtflamme pro Stunde 3 Cts.

Prima Zeugnisse von Staatsstellen, Behörden, Fabriken, Hotels, Privaten wie Prospekte und Zeichnungen gerne zur Verfügung.

Ventilations-Anlagen

383 erstellt für sämtliche Zwecke (Z à 1318. g.)

J. P. Brunner, Oberuzwil (Kt. St. Gallen)

Spezialität für Trockenanlagen.

Centrifugen.

Spezialität in Bügelmaschinen

mit Gas- oder Dampfheizung, elastischer Pression und automatischem Einlassapparat für Hand- u. Motorbetrieb.

Einziges System, womit gestärkte Gardinen gebügelt werden können.

Maschinenfabrik **C. Seguin, Mülhausen i. E.**

Prospekt und Preisliste gratis und franko. 2372

Centrifugen.

Herausgegeben vom Offiziellen Centralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins, Basel. Druck der Schweizer. Verlags-Druckerei, Basel.